

Royan, le 6 juillet 2021

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE  
AFFAIRES JURIDIQUES

Dossier suivi par Julien YOUINOU  
Responsable du Service Juridique  
Tél. : 05.46.39.56.65  
JY/EG

Monsieur Jean-Claude STOFFAES

Directeur

REGIE A PERSONNALITE MORALE ET AUTONOMIE FINANCIERE  
DU GOLF DE ROYAN

Maine Gaudin  
7 rue de La Palmyre  
17420 SAINT PALAIS SUR MER

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception  
N°2C 162 189 4207 0

**Objet** : Convention de Partenariat pour la participation de la  
REGIE A PERSONNALITE MORALE ET A AUTONOMIE FINANCIERE DU GOLF DE ROYAN  
à la « Garden Party des Bacheliers - Édition 2021 ».

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie de bien vouloir trouver ci-joint, pour attribution, un exemplaire « original » de la convention de partenariat désignée en objet, conclue entre la Ville de ROYAN et la REGIE A PERSONNALITE MORALE ET A AUTONOMIE FINANCIERE DU GOLF DE ROYAN.

Monsieur Julien YOUINOU, *Responsable du Service Juridique* - ☎ 05.46.39.56.65 - se tient à votre disposition pour les éventuels compléments d'information que vous pourriez souhaiter obtenir.

Je vous souhaite bonne réception de ce document et je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire



Patrick MARENGO

P.J./1

Exp. en RAR  
le 8-07-2021

En provenance de :

~~Reg. à Personnalité Interale et à  
 Au nom de l'Association du Golf de Royan  
 Simone Gendin  
 7 rue de La Palmyre  
 17420 Saint Palais sur Mer~~

Présenté / Avisé le : 09 / 07 / 11 2007

Distribué le :

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre : .....

Signature facteur \*

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.  
 La Poste agrément n° CB03



**RECOMMANDÉ :**  
**AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR : **AR 2C 162 189 4207 0**



Renvoyer à **FRAB**

Ville de ROYAN  
 Hôtel de ville  
 80 avenue de Pontaléon  
 17205 ROYAN Cedex

SJ  
 (1521.305)

CS 1802181

TL6002 / 476



VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE  
AFFAIRES JURIDIQUES

D 21. 305

CONVENTION DE PARTENARIAT

POUR LA PARTICIPATION DE LA REGIE A PERSONNALITE MORALE ET A  
AUTONOMIE FINANCIERE DU GOLF DE ROYAN

A LA « GARDEN PARTY DES BACHELIERS - EDITION 2021 »

ENTRE

La Ville de Royan représenté par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ci-après désignée « *la Ville* »,

D'UNE PART,

ET

La REGIE A PERSONNALITE MORALE ET A AUTONOMIE FINANCIERE DU GOLF DE ROYAN, représentée par Monsieur Jean-Claude STOFFAES, son Directeur en exercice, nommé à cette fonction par arrêté du Président le 30 juin 2010, déposé en sous-préfecture de ROCHEFORT le 2 juillet 2010, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désignée « *Le Golf* »,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

*La Ville* organise le 9 juillet 2021 la Garden Party des Bacheliers. Cet évènement, à destination des élèves royannais en classe de terminale, sera l'occasion de les féliciter pour l'obtention du baccalauréat et de leur remettre des présents.

Dans le cadre de son activité, *Le Golf* souhaite promouvoir sa marque et sa visibilité.

La présente convention a pour objet d'acter les termes du partenariat.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIIT :

#### ARTICLE 1 - OBJET - DATE - LIEU

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre *la Ville* et *Le Golf* dans le cadre de la Garden Party des Bacheliers qui se déroulera dans le Parc de la Mairie le 9 juillet 2021.

Aucune reconduction n'est envisagée.

#### ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS RECIPROQUES

*La Ville* s'engage à faire figurer sur le « Photocall » de la Garden Party des Bacheliers le logo ® (*marque déposée*) de la société.

En contrepartie, *Le Golf* s'engage à faire bénéficier *la Ville* de cent vingt bons pour « quatre seaux de balles pour le practice », d'une valeur totale de 1 440 €, destinés à être offerts aux élèves royannais en classe de terminale lors de la Garden Party des Bacheliers.

L'utilisation de la marque ® ne pourra se faire que sur le « Photocall » à l'exclusion de toute autre.

Les engagements réciproques n'entraînent aucun transfert de droit d'images.

#### ARTICLE 3 - OBLIGATIONS

Chaque partie s'engage expressément à l'égard de l'autre à faire respecter les clauses de la présente convention. Toute modification aux clauses de celle-ci, devra faire l'objet d'un avenant.

#### ARTICLE 4 - RESILIATION

La présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation, par courrier recommandé avec accusé de réception, par l'une ou l'autre partie, sans préavis.

#### ARTICLE 5 - LITIGES

En cas de difficultés, les parties s'engagent à signaler toutes difficultés pouvant naître de l'application du présent contrat et à mettre en œuvre tous les moyens amiables pour déterminer une solution.

A défaut, tout litige relève de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de POITIERS : 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS - Tél. : 05.49.60.79.19, [greffe.ta-poitiers@juradm.fr](mailto:greffe.ta-poitiers@juradm.fr).

Fait à ROYAN, le 06 JUL. 2021  
en trois exemplaires originaux

Pour *Le Golf*,  
Le Directeur,

Jean-Claude STOFFAES



Pour *la Ville*,  
Le Maire,

Patrick TARDIVO